



PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

En première partie, de 19h à 20h11 :

Présents - Monsieur Gaëtan JEANNE, Maire ; Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Madame Marie-Catherine AMBLOT, Madame Marlène SGARD, Monsieur Philippe FONTAINE, Madame Agnès LE LANNIC, Messieurs Konrad WALLERAND, François MORTIER, Marc BOUCHEZ, Yacine GUERROUCHE ; Messieurs Jean-Marie BOGAERT, Francis MENAGER, Madame Claude PRINCE, Messieurs Jean-Claude GAVRAIN, Jean DUBRULLE, Gilbert AMBLOT, Mesdames Pascale DE METS, Técla MENAGER, Marie-France SEYS, Monsieur Francis PILLOIS, Mesdames Dalila SAFOUANE, Marie-Christine PROKOPOWICZ, Annie CRISPEELS, Sophie RENUCCI, Mélanie VANHOVE, Janine DESMULLIEZ, Chantal MAZEREEL, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Marie-Noëlle VANHOUTTE, Messieurs Éric HAUSTRATE, Piéro TURCHI, Mesdames Bénédicte BERGEM, Aline ANDRE, adjoints et conseillers municipaux.

33 présents

En seconde partie, à partir de 20h11 et de la 4^è délibération (2018.4) à l'ordre du jour, 10 conseillers ont quitté la séance avant le vote :

Présents - Monsieur Gaëtan JEANNE, Maire ; Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Madame Marie-Catherine AMBLOT, Madame Marlène SGARD, Monsieur Philippe FONTAINE, Madame Agnès LE LANNIC, Messieurs Konrad WALLERAND, François MORTIER, Marc BOUCHEZ, Yacine GUERROUCHE, adjoints au maire ; Messieurs Jean-Marie BOGAERT, Francis MENAGER, Madame Claude PRINCE, Messieurs Jean-Claude GAVRAIN, Jean DUBRULLE, Gilbert AMBLOT, Mesdames Pascale DE METS, Técla MENAGER, Marie-France SEYS, Monsieur Francis PILLOIS, Mesdames Dalila SAFOUANE, Marie-Christine PROKOPOWICZ, Annie CRISPEELS, conseillers municipaux.

Absents - Mesdames Sophie RENUCCI, Mélanie VANHOVE, Janine DESMULLIEZ, Chantal MAZEREEL, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Marie-Noëlle VANHOUTTE, Messieurs Éric HAUSTRATE, Piéro TURCHI, Mesdames Bénédicte BERGEM, Aline ANDRE, conseillers municipaux.

Soient 23 présents, 10 absents – Condition de quorum : 17 – Quorum atteint

Madame Marlène SGARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire pour toute la séance.



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2018

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance exceptionnelle du 13 décembre 2017

✍ Institutions et vie politique

- 2018.1 - Retrait d'un adjoint dans ses fonctions suite à un retrait de délégation
- 2018.2 - Election d'un nouvel adjoint
- 2018.3 – Indemnités de fonction des maires des adjoints et des membres de délégation spéciale - Fixation des taux à compter du 1^{er} janvier 2018
- 2018.4 - Modification des représentants dans les commissions municipales
- 2018.5 - Modification d'un membre élu dans l'association « Avenir Européen Lyssois »
- 2018.6 - Modification d'un membre élu dans l'entente du marché hebdomadaire entre les villes de Lannoy et Lys-lez-Lannoy

✍ Motion

- 2018.7 – Motion contre la fermeture de classes

✍ Finances

- 2018.8 - Délibération Débat d'orientation budgétaire 2017 et Présentation du ROB (rapport d'orientation budgétaire)
- 2018.9 - Avance sur subvention à l'Amicale du personnel

✍ Culture

- 2018.10 - Amélioration des services numériques de la médiathèque – Demande de subvention
- 2018.11 - Remboursement de places de spectacle

✍ Enseignement Jeunesse

- 2018.12 - Subvention classes de découverte à compter de l'année scolaire 2017/2018

✍ Commande publique

- 2018.13 - Gestion des marchés d'approvisionnement

✍ Aménagements urbains et équipements publics

- 2018.14 - Théâtre de l'Eden – Remplacement des sièges au balcon et réfection de l'escalier de sortie de secours – Demande de subvention
- 2018.15 - Complexe sportif Léo Lagrange – Réfection toitures – Menuiseries – Demande de subvention

Intercommunalité

CRAC MEL :

- 2018.16 - Rapport d'activité 2016
- 2018.17 - Rapport financier 2016 – Activité des services
- 2018.18 - Rapport annuel 2016 – Service public de prévention et de gestion des déchets
- 2018.19 - Rapport annuel 2016 – Prix et qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
- 2018.20 - Rapport annuel 2016 – Développement durable
- 2018.21 - Rapport annuel 2016 – Dépenses par territoire

Rapport du maire

- 2018.22 - Actes de décision du 1^{er} novembre 2017 au 28 février 2018

* * *

Convocation déposée au domicile des élus le 8.3.2018
Ordre du jour affiché en mairie le 8.3.2018 et mis sur le site Internet le 8.3.2018
Convocation à la Presse le 8.3.2018

Délibérations transmises en Préfecture par voie dématérialisée le 15.3.2018
Affichées en mairie les 16.3.2018
Publiées sur le site Internet le 16.3.2018



Lys-lez-Lannoy
www.lyslezlannoy.fr

31, rue Jean-Baptiste Lebas B.P.7
59451 LYS-LEZ-LANNOY Cedex
Tél. 03 20 75 27 07 – Fax 03 20 80 18 89
contact@mairie-lyslezlannoy.com
www.lyslezlannoy.fr

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CM

DU 13 DECEMBRE 2017

Vote :

Unanimité

* * *

Pour Extrait certifié conforme

Gaëtan JEANNE

Maire



RETRAIT D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS

SUITE A UN RETRAIT DE DELEGATION

Vu l'arrêté du maire n° DGS/2018.6 en date du 18 janvier 2018 retirant à Madame Mélanie VANHOVE sa délégation d'adjointe au maire à la Culture, l'Animation et aux Séniors,

Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant « Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit de prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. »,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait de Madame VANHOVE dans ses fonctions d'adjointe au Maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets :

☞ Il est procédé au scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 3

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 30

Bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

☞ Résultats : 19 bulletins pour le retrait
8 bulletins pour le maintien

Le conseil municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés le retrait de Madame Mélanie VANHOVE dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Délibéré en séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.



Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire
Gaëtan JEANNE

CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.1

Institution et vie politique

Election exécutif (5.1)

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Vu la délibération précédente n° 2018.1 retirant les fonctions d'adjoint à Madame Mélanie Vanhove,

Vu la délibération n° 2015.1 du 19.2.2015 portant le nombre de postes d'adjoints au maire à 9,

Considérant la vacance du poste,

Considérant l'article L 2122-10 du CGCT permettant au conseil municipal de décider que le nouvel adjoint occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

En application des articles L 2121.7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un nouvel adjoint qui prendra rang en 3^{ème} position dans l'ordre du tableau des adjoints.

☞ Il vous est proposé les candidatures de :
· Marlène SGARD
· Mélanie VANHOVE

☞ Il est procédé au scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 3

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 30

Bulletins blancs : 7

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

☞ Ont obtenu
· Marlène SGARD : 20 voix
· Mélanie VANHOVE : 3 voix

Madame Marlène SGARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désignée adjointe au maire, en 3^{ème} position dans l'ordre du tableau des adjoints.

Délibéré en séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits



Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire
Gaëtan JEANNE

CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.2

Institution et vie politique

Exercice des mandats locaux (5.6)

INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRES DES ADJOINTS ET DES MEMBRES DE DELEGATION SPECIALE

Fixation des taux à compter du 15 mars 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans ses articles L.2123-23 et L.2123-24 la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens.

Les indemnités de fonction sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, sur lequel il est appliqué un pourcentage croissant en fonction de la strate démographique.

En application de ce principe l'enveloppe globale autorisée est de :

	Taux maximal autorisé
Indemnité du Maire	65 %
Indemnités des adjoints ayant reçu délégation	27,5 % x 9 = 247,5 %
Total de l'enveloppe globale autorisée	= 312,5 % (maire + adjoints)

L'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu, à condition que l'enveloppe indemnitaire globale autorisée ne soit pas dépassée.

L'article L.2123-24-1 III du CGCT autorise la commune, quelle que soit sa population, à verser des indemnités de fonction aux conseillers municipaux auxquels le maire accorde des délégations de fonction, sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse pas l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

Dans les communes de moins de 100 000 habitants, une indemnité peut être versée pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal. Cette indemnité est au maximum égale à 6% de l'indemnité brut terminal de la fonction publique (art L.2123-24 II du CGCT).

Il est demandé au conseil municipal suite à la circulaire n°16-05 du 8 mars 2016 sur l'automatisme de fixation des indemnités de fonction des maires :

- D'acter la volonté du Maire de déroger à la loi en fixant son indemnité à un taux inférieur soit à 57.41% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- De fixer les indemnités des adjoints ayant reçu délégation à 17,76% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- L'enveloppe indemnitaire globale autorisée n'étant pas atteinte,
- De verser des indemnités aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation à hauteur de 8.56%

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES MENSUELLES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En référence au taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique :

Nom-Prénom, fonctions	Pourcentage
Monsieur Gaëtan JEANNE, Maire	57.41 %
Monsieur PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, 1 ^{er} adjoint	17.76 %
Madame AMBLOT Marie-Catherine, 2 ^{ème} adjointe	17.76 %
Madame SGARD Marlène, 3 ^{ème} adjointe	17.76 %
Monsieur FONTAINE Philippe, 4 ^{ème} adjoint	17.76 %
Madame LE LANNIC Agnès, 5 ^{ème} adjointe	17.76 %
Monsieur WALLERAND Konrad, 6 ^{ème} adjoint	17.76 %
Monsieur MORTIER François, 7 ^{ème} adjoint	17.76 %
Monsieur BOUCHEZ Marc, 8 ^{ème} adjoint	17.76 %
Monsieur GUERROUCHE Yacine, 9 ^{ème} adjoint	17.76 %
Monsieur BOGAERT Jean Marie, Conseiller délégué	8.56 %
Madame SAFOUANE Dalila, Conseillère déléguée	8.56 %
Madame DE METS Pascale, Conseillère déléguée	8.56 %
Madame SEYS Marie-France, Conseillère déléguée	8.56 %
Madame PROKOPOWICZ Marie-Christine, Conseillère déléguée	8.56 %
Monsieur GAVRAIN Jean-Claude, Conseiller délégué	8.56 %
Monsieur AMBLOT Gilbert, Conseiller délégué	8.56 %
Monsieur PILLOIS Francis, Conseiller délégué	8.56 %
Madame PRINCE Claude, Conseillère déléguée	8.56 %
Madame MENAGER Técla, Conseillère déléguée	8.56 %
Madame CRISPEELS Annie, Conseillère déléguée	8.56 %

- D'inscrire les crédits correspondants lors du vote du budget primitif.

Le Conseil,

Où cet exposé,

Adopte les conclusions du rapport,

Par 29 voix pour et 4 abstentions (33 présents).

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE



Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblées (5.2)

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Modification de la délibération n° 2017.99 du 13.12.2017

Vu la délibération n° 2017.99 du 13.12.2017 désignant les membres élus dans les commissions municipales,

D'une part,

Vu les délibérations précédentes n° 2018.1 et 2018.2 concernant un retrait de délégation d'un poste d'adjoint et l'élection d'un nouvel adjoint,

D'autre part,

Vu la désignation d'une nouvelle conseillère déléguée,

Il convient de modifier les commissions municipales.

➤ Il est proposé au conseil municipal de modifier les commissions comme suit :

➤ 1° commission Finances – Communication :

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ – Marlène SGARD – Philippe FONTAINE - François MORTIER – Francis PILLOIS – Claude PRINCE – Marie-France SEYS – Konrad WALLERAND – Jean-Marie BOGAERT – Piero TURCHI – Janine DESMULLIEZ – Éric HAUSTRATE

➤ 2° commission Administration Générale – Personnel – Protocole - Election :

Marie-Catherine AMBLOT – Charles-Alexandre PROKOPOWICZ - Marie-France SEYS - Francis PILLOIS - Jean-Marie BOGAERT - Pascale DE METS - Marlène SGARD - Marie-Christine PROKOPOWICZ - Yacine GUERROUCHE - Janine DESMULLIEZ - Chantal MAZEREEL - Bénédicte BERGEM

➤ 3° commission Culture – Animation – Prévention Santé – Séniors :

Marlène SGARD - Marie-Catherine AMBLOT - Pascale DE METS - Yacine GUERROUCHE - Philippe FONTAINE - Annie CRISPEELS - Técla MENAGER - Marie-Christine PROKOPOWICZ – Dalila SAFOUANE - Janine DESMULLIEZ - Chantal MAZEREEL - Aline ANDRE

➤ 4° commission Emploi – Vie économique – Mission locale - Commerce local :

Philippe FONTAINE - Técla MENAGER - Francis MENAGER - Marie-Christine PROKOPOWICZ - Pascale DE METS - Marc BOUCHEZ – Claude PRINCE – Annie CRISPEELS – Gilbert AMBLOT - Philippe DEBRUILLE - Piero TURCHI - Éric HAUSTRATE

➤ **5° commission Sports - Handicap :**

Agnès LE LANNIC - Philippe FONTAINE - Jean DUBRULLE - Pascale DE METS - Gilbert AMBLOT - Annie CRISPEELS - Francis MENAGER - Francis PILLOIS - Konrad WALLERAND - Éric HAUSTRATE - Marie-Noëlle VANHOUTTE - Aline ANDRE

➤ **6° commission Vie scolaire – Petite Enfance - Jeunesse et Accueils de loisirs :**

Konrad WALLERAND - Marie-France SEYS - Claude PRINCE - Dalila SAFOUANE - Marie-Catherine AMBLOT - Charles-Alexandre PROKOPOWICZ - Marlène SGARD - Pascale DE METS – Marc BOUCHEZ - Marie-Noëlle VANHOUTTE - Éric HAUSTRATE - Bénédicte BERGEM

➤ **7° commission Sécurité - Action de prévention contre la délinquance :**

François MORTIER - Gilbert AMBLOT - Marc BOUCHEZ - Jean-Claude GAVRAIN - Charles-Alexandre PROKOPOWICZ - Annie CRISPEELS - Konrad WALLERAND - Francis PILLOIS - Yacine GUERROUCHE - Philippe DEBRUILLE - Janine DESMULLIEZ - Chantal MAZEREEL

➤ **8° commission Travaux - Aménagement urbain - Aménagement espaces verts – Fleurissement - Développement durable :**

Marc BOUCHEZ - Pascale DE METS - Gilbert AMBLOT - François MORTIER - Yacine GUERROUCHE - Jean-Claude GAVRAIN - Francis PILLOIS - Charles-Alexandre PROKOPOWICZ - Jean-Marie BOGAERT - Piero TURCHI - Éric HAUSTRATE - Philippe DEBRUILLE

➤ **9° commission Politique de la Ville et Renouvellement Urbain :**

Yacine GUERROUCHE - Marc BOUCHEZ - Dalila SAFOUANE - Jean-Claude GAVRAIN - Jean-Marie BOGAERT - Marie-France SEYS - Francis MENAGER - Philippe FONTAINE - Técla MENAGER - Marie-Noëlle VANHOUTTE - Philippe DEBRUILLE - Aline ANDRE

Le Conseil,

Ouï cet exposé,

Adopte les conclusions du rapport,

A l'unanimité des présents (au nombre de 23).

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE

The block contains a handwritten signature in black ink that reads 'Gaëtan'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp features a central emblem of a castle or tower. Around the emblem, the text 'VILLE de LYS-LEZ-ANNOY' is written in a circular path. Below the emblem, the word 'MAIRIE' is visible.

Désignation des représentants

**MODIFICATION D'UN MEMBRE ELU AU SEIN DE
L'ASSOCIATION « AVENIR EUROPEEN LYSSOIS »**

Modification de la délibération n° 2014.68 du 16.4.14

Vu la délibération n° 2014.68 du 16.4.14 désignant les membres élus au sein de l'association « Avenir Européen Lyssois »,

Vu la délibération précédente n° 2018.1 retirant les fonctions d'adjoint à Mme Mélanie Vanhove,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de nommer un nouveau membre au sein de l'association « Avenir Européen Lyssois »,

Il convient par conséquent de procéder à une nouvelle élection ; Monsieur Wallerand et Mme Seys restant membres élus suite à leur élection d'avril 2014.

☞ Il vous est proposé la candidature de : · Marlène SGARD

☞ Il est procédé au scrutin :

Nombre de conseillers présents :	23
Votants :	23
Bulletins nuls ou blancs	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

☞ A obtenu · Marlène SGARD 23 voix

Madame Marlène SGARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été désignée membre élue au sein de l'association « Avenir Européen Lyssois ».

Délibéré en séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Gaëtan JEANNE

Le Maire



CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.5

**MODIFICATION DES REPRESENTANTS DANS
L'ENTENTE DU MARCHE HEBDOMADAIRE
ENTRE LES VILLES DE LYS-LEZ-LANNOY ET LANNOY**

Modification de la délibération n° 2017.78 du 13.9.2017

Par délibération n° 2017.78 du 13.9.2017, le conseil municipal a désigné 3 représentants dans l'entente du marché hebdomadaire créée par délibération n° 2017.77 du 13.9.2017.

Vu la nouvelle délégation « Marché intercommunal et au Commerce local » accordée à Madame Annie CRISPEELS par arrêté n° 2018.7 du 14 mars 2018,

Il convient de remplacer Madame Dalila Safouane ; Messieurs Jeanne et Fontaine restant membres élus suite à leur élection le 13.9.2017.

☞ Il vous est proposé la candidature de : · Annie CRISPEELS

☞ Il est procédé au scrutin :

Nombre de conseillers présents :	23
Votants :	23
Bulletins nuls ou blancs	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

☞ A obtenu · Annie CRISPEELS 23 voix

Madame Annie CRISPEELS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désignée pour représenter la commune à la commission d'entente pour le marché hebdomadaire.

Délibéré en séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire
Gaëtan JEANNE

MOTION
CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES

Dans les écoles de Lys et de Lannoy, c'est par l'intermédiaire d'un média régional, dimanche 3 Mars à 19h, pendant les vacances scolaires, que nous avons appris la fermeture de 3 classes, pour la rentrée de septembre 2018.

Les écoles Paul Bert Niveau I, Niveau II et le Petit Prince sont concernées.

Nous sommes surpris et indignés, nous désapprouvons aussi bien la forme que le fond.

Sur la FORME - diffuser une information capitale pendant les vacances - cela prouve, une fois de plus, le mépris de ce gouvernement envers les élus locaux et les municipalités.

Sur le FOND : alors que la population lyssoise et lannoyenne a tendance à augmenter, que le niveau scolaire de nos écoles est reconnu, grâce à la motivation des enseignants, grâce à l'implication des parents d'élèves et grâce aux efforts consentis par les municipalités de Lys et Lannoy, afin d'améliorer les conditions d'enseignement, par l'entretien des bâtiments, la modernisation du matériel, les compétences du personnel de service, la qualité de la restauration, etc. tous ces efforts consentis pour nos enfants ne sont pas reconnus.

De plus, c'est le principe même de l'égalité républicaine qui est remise en cause.

Comment concevoir que certaines écoles des villes voisines puissent accueillir 12 enfants par classe et que chez nous, les classes pourraient approcher les 30 enfants ? Parfois, il n'y a qu'une rue à traverser d'une école à l'autre !

Nos enfants ont les mêmes besoins d'apprentissage (pourquoi ne pas profiter d'une légère baisse provisoire d'effectif pour diminuer le nombre d'élèves par classe, donner plus de chance aux élèves en difficultés). Toutes les études et statistiques prouvent qu'en France, le niveau scolaire des enfants entrant en sixième, est faible.

C'est une erreur de fermer des classes, surtout provisoirement, c'est ce que nous appelons de la politique à « la petite semaine ». L'avenir des écoliers et l'enseignement de nos enfants sont menacés, nous devons réagir ensemble.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette motion.

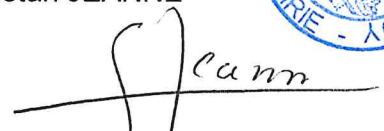
Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des présents au nombre de 23.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE



Finances

Décisions budgétaires (7.1)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat préalable doit intervenir au conseil municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus sur les orientations générales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Appelé débat d'orientation budgétaire (DOB), il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement les exercices suivants.

Ce débat a eu lieu lors du conseil municipal du 14 mars 2018, selon les nouvelles modalités de présentation précisées dans l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015.

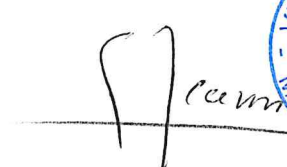
Le ROB (rapport d'orientation budgétaire) est joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Vote à l'unanimité des présents (au nombre de 23),
Que le débat a bien eu lieu,
En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE



ROB mis en annexe 1

CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.8

Finances

AVANCE SUR SUBVENTION (7.7)

A L'AMICALE DU PERSONNEL

POUR 2018

Pour éviter à l'Amicale du personnel d'éventuels problèmes de trésorerie pour la prise en charge de son fonctionnement jusqu'au vote du Budget Primitif 2018, il convient de prévoir une avance de 20 000 euros sur la subvention qui lui sera attribuée pour l'année 2018.

Après examen en commission *Finances – Communication*, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de cette avance.

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des présents (au nombre de 23).

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE

AMELIORATION DES SERVICES NUMERIQUES DE LA MEDIATHEQUE

DEMANDE DE SUBVENTION

L'obsolescence du système de gestion informatique de documentation (SIGB – Système Intégré de la Gestion de Bibliothèques) de la Médiathèque, l'inadaptabilité de son site Internet aux nouvelles évolutions technologiques et la défaillance des portiques antivol installés depuis 1996 obligent la ville de Lys-lez-Lannoy à envisager leur remplacement en intégrant de nouvelles pratiques d'accueil des publics, rendus autonomes par l'intégration de la technologie RFID - « Radio Frequency Identification » (méthode d'identification à distance à l'aide de marqueurs et de lecteurs de radio fréquence).

Le montant prévisionnel du **Projet Numérique de la Médiathèque** s'élève à 55 615,00 € HT. Il se décompose comme suit :

1. SIGB, portail documentaire et espace multimédia
 - Matériel : 8 915,00 € HT
 - Logiciels (reprise des données, installation, paramétrages) : 14 200,00 € HT
2. RFID
 - Matériel et installation : 27 500,00 € HT
3. Amélioration des postes d'accueil de la médiathèque
 - Bureaux et fauteuils pour les banques d'accueil
 - Bureaux de travail interne

Pour un budget prévisionnel de 5 000,00 HT

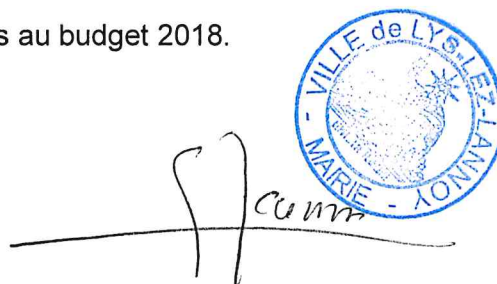
En l'espèce, ce projet numérique de la Médiathèque est susceptible d'être éligible au fonds de concours de la MEL dans le cadre de son Plan de soutien à l'investissement dans les équipements culturels.

➤ Après examen en commission *Culture - Animation*, il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le principe d'une modernisation du SIGB de la médiathèque municipale,
- de solliciter la subvention correspondant à cette opération de réinformatisation auprès des services de la Métropole Européenne de Lille,
- d'autoriser le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'octroi de cette subvention,
- d'inscrire la dépense et d'accepter les recettes au budget 2018.

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des présents (au nombre de 23).

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

The image shows a blue circular official stamp of the 'VILLE de LYS-LEZ-LANNOY' with 'MARIE - LONNOY' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Gaëtan JEANNE'.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gaëtan JEANNE

REMBOURSEMENT DE PLACES DE SPECTACLE (7.10)

Dans le cadre de la programmation culturelle, il convient d'approuver le principe du remboursement de billet pour cause d'annulation du spectacle lorsque celle-ci est du fait de la Ville en tant qu'organisateur ou de l'organisateur, sans qu'aucune retenue sur le prix des billets ne soit appliquée.

✎ **Après examen en commission *Culture-Animation*, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :**

- D'autoriser le remboursement intégral des places en cas d'annulation d'un spectacle.

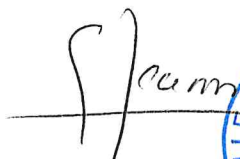
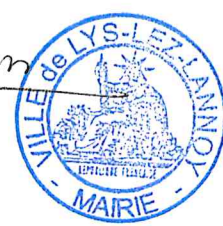
Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des présents (au nombre de 23).

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE

Subventions (7.5)

SUBVENTION CLASSES DE DECOUVERTE

A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Chaque année, une aide financière sous la forme d'une subvention est apportée aux enfants pour leurs classes de découverte.

Après discussion avec les directeurs d'école et examen en commission *Vie scolaire, Petite Enfance, Jeunesse et Accueil de loisirs*, il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de cette subvention à compter de l'année scolaire 2017/2018 à 70 euros par enfant de CM2.

Le nombre exact d'enfants de CM2 est basé sur l'effectif au 1 octobre de l'année n-1.

Dans le cas où les enfants de CM2 ne partent pas en classe de découverte, cette subvention pourrait être versée pour d'autres classes du groupe scolaire. La somme prévue ne pourra être utilisée que pour des classes de découverte.

Cette subvention sera versée à la :

COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE PAUL BERT NIVEAU 1
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE PAUL BERT NIVEAU 2
Et L'ASSOCIATION DE GESTION DE L'ECOLE ST LUC

Le montant définitif de la subvention sera déterminé en fonction du nombre exact d'enfants participant à la classe de découverte. On considère qu'il s'agit d'une classe de découverte dès lors que le séjour compte un minimum de 3 nuits.

Un acompte d'environ 50 % pourra être versé à condition de nous fournir le contrat de réservation.

Dans le cas où le séjour n'aura pas lieu, la commune se réserve le droit de réclamer cet acompte à l'association.

Le Conseil,

Où cet exposé,

Adopte les conclusions du rapport,

A l'unanimité des présents (au nombre de 23).

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE



CM du 14.3/2018 – délibération n° 2018.12

Commande publique

Délégation de service public (1.2)

GESTION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Par délibérations 2017-77 du 13 septembre 2017 pour la ville de Lys-lez-Lannoy et du 12 septembre 2017 pour la ville de Lannoy, vous avez autorisé la création d'une entente pour la mise en œuvre d'un marché hebdomadaire entre les villes de Lys-lez-Lannoy et de Lannoy.

En application des articles L 1411-1 à L 1411-19 du code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local.

Un marché de prestations de services concernant ce marché commun a été conclu avec la S.A.S. GERAUD & Associés, sise à Livry Gargan (93190). La convention signée le 15 septembre 2017 arrivera à échéance le 15 septembre 2018. Il s'avère donc nécessaire de lancer une procédure de délégation de service public pour une durée de trois ans afin d'assurer la continuité des prestations.

Le délégataire sera chargé de la gestion, la coordination, l'animation et l'exécution du marché hebdomadaire situé Place Dinah Derycke à Lys-lez-Lannoy.

Pour rappel, le coût de la prestation pour l'année 2017/2018 était de 11 687 € H.T. (onze mille six cent quatre-vingt-sept euros), soit 14 024,40 € T.T.C. (quatorze mille vingt-quatre euros et quarante centimes).

À noter, la ville de Lys-lez-Lannoy encaisse en régie une participation financière des commerçants venant en déduction du coût de la prestation précitée.

Après examen en commission *Finances et Communication*, il est proposé au conseil municipal :

- ✓ de se prononcer favorablement sur le principe de cette délégation pour la gestion des marchés d'approvisionnement ;
- ✓ d'autoriser le Maire à mettre en œuvre la procédure de délégation de service public dite simplifiée dans les conditions prévues par le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, pour une durée de trois ans ;
- ✓ d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à la délégation.

Le Conseil,

Où cet exposé,

Adopte les conclusions du rapport,

A l'unanimité des présents (au nombre de 23).

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE

Gaëtan

CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.13

Aménagement urbain et équipements publics

Subventions (7.5)

**THEATRE DE L'EDEN
REEMPLACEMENT DES SIEGES AU BALCON
ET REFECTION DE L'ESCALIER DE SORTIE DE SECOURS**

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les sièges situés au balcon du théâtre de l'Eden ainsi que l'escalier de sortie de secours nécessitent des travaux de réfection garantissant la mise en sécurité du bâtiment et de son environnement en contribuant à la sauvegarde du patrimoine communal.

Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au titre des politiques de nos partenaires : l'État – la Métropole Européenne de Lille – la Région – le Département et les organismes associés.

L'ensemble de ces travaux est estimé à un montant de 50 700 € HT (cinquante mille sept cents euros hors taxes) :

<i>Travaux</i>	<i>Total € HT</i>	<i>Total € TTC</i>
Sièges	44 200	53 040
Escalier sortie de secours	6 500	7 800
TOTAL	50 700	60 840

Après examen en commission Finances et Communication, il est demandé au conseil municipal :

- d'adopter le principe de restaurer les sièges du balcon et le remplacement de l'escalier de sortie de secours ;
- d'en arrêter le financement en inscrivant la somme nécessaire au budget primitif de la commune ;
- de solliciter les subventions correspondantes à ces travaux de réfection des sièges et escalier de sortie de secours ;
- d'autoriser le Maire à lancer les consultations nécessaires et à signer tous les documents afférents à la présente délibération ;
- d'accepter les recettes au budget 2018.

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des présents (au nombre de 23).

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gaëtan JEANNE



CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.14

Aménagement urbain et équipements publics

Subventions (7.5)

COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE

REFECTION TOITURES – MENUISERIES

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les toitures ainsi que les menuiseries de sorties de secours au complexe Léo Lagrange nécessitent des travaux de réfection garantissant la mise en sécurité du bâtiment et de son environnement en contribuant à la sauvegarde du patrimoine communal.

Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au titre des politiques de nos partenaires : l'État – la Métropole Européenne de Lille – la Région – le Département et les organismes associés.

L'ensemble de ces travaux est estimé à un montant de 97 000 € HT (quatre-vingt-dix-sept mille euros hors taxes) :

Travaux	Total € HT	Total € TTC
Toitures	74 200	89 040
Menuiseries	22 800	27 360
TOTAL	97 000	116 400

Après examen en commission Finances et Communication, il est demandé au conseil municipal :

- d'adopter le principe de restaurer les toitures et menuiseries sur le complexe sportif Léo Lagrange ;
- d'en arrêter le financement en inscrivant la somme nécessaire au budget primitif de la commune ;
- de solliciter les subventions correspondantes à ces travaux de réfection de toitures et menuiseries ;
- d'autoriser le Maire à lancer les consultations nécessaires et à signer tous les documents afférents à la présente délibération ;
- d'accepter les recettes au budget 2018.

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des présents (au nombre de 23).

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gaëtan JEANNE

CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.15

Intercommunalité (NTP)

CRAC

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

RAPPORT FINANCIER 2016

ACTIVITE DES SERVICES

Conformément à l'article 5211.39 du C G C T créé par l'article 40 de la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Monsieur le Maire présente *le rapport d'activité 2016*.

Le Conseil,

Où cet exposé,

En séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE

Un seul exemplaire fourni, consultable sur demande au secrétariat DGS

CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.16

Intercommunalité (NTP)

CRAC

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

RAPPORT FINANCIER 2016

ACTIVITE DES SERVICES

Conformément à l'article 5211.39 du C G C T créé par l'article 40 de la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Monsieur le Maire présente *le rapport financier 2016 – Activité des services*.

Le Conseil,

Ouï cet exposé,

En séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE

Un seul exemplaire fourni, consultable sur demande au secrétariat DGS

CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.17

Intercommunalité (NTP)

CRAC

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

RAPPORT ANNUEL 2016

SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Conformément à l'article 5211.39 du C G C T créé par l'article 40 de la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Monsieur le Maire présente *le rapport annuel 2016 sur le service public de prévention et de gestion des déchets.*

Le Conseil,

Où cet exposé,

En séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE



Un seul exemplaire fourni, consultable sur demande au secrétariat DGS

CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.18

Intercommunalité (NTP)

CRAC

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

RAPPORT ANNUEL 2016

PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS

DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article 5211.39 du C G C T créé par l'article 40 de la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Monsieur le Maire présente *le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.*

Le Conseil,

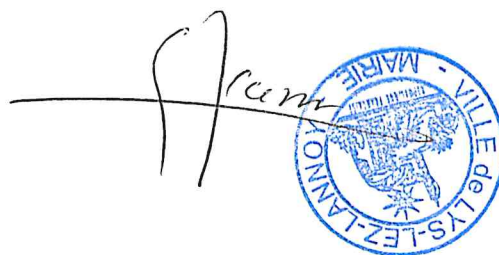
Où cet exposé,

En séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE



Un seul exemplaire fourni, consultable sur demande au secrétariat DGS

CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.19

Intercommunalité (NTP)

CRAC

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

RAPPORT ANNUEL 2016

DEVELOPPEMENT DURABLE 2016

Conformément à l'article 5211.39 du C G C T créé par l'article 40 de la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Monsieur le Maire présente *le rapport annuel 2016 sur le développement durable 2016*.

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
En séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire
Gaëtan JEANNE

Un seul exemplaire fourni, consultable sur demande au secrétariat DGS

CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.20

Intercommunalité (NTP)

CRAC

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

RAPPORT ANNUEL 2016

DEPENSES PAR TERRITOIRE

Conformément à l'article 5211.39 du C G C T créé par l'article 40 de la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Monsieur le Maire présente *le rapport sur les dépenses par territoire 2016*.

Le Conseil,
Où cet exposé,
En séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire
Gaëtan JEANNE



Un seul exemplaire fourni, consultable sur demande au secrétariat DGS

CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.21

Rapport du maire (NTP)

ACTES DE DECISIONS DU MAIRE

DU 1^{er} NOVEMBRE 2017 AU 28 FEVRIER 2018

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire vous présente un rapport des décisions prises du 1^{er} novembre 2017 au 31 décembre 2017 :

N° acte de décision	Date	Date et Service	Motif
CA/AD/2017.90	07/11/2017	Culture	Modification tarifs manifestations culturelles
ET/AD/2017.91	07/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Patrick GRYSON et Patrick KERSE
ET/AD/2017.92	08/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Maurice POTELLE et Fernande POTELLE née TARRADE
ET/AD/2017.93	08/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Raymond STEPPE
ET/AD/2017.94	08/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Pierre DERREUMAUX
ET/AD/2017.95	10/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Victor HACHE
ET/AD/2017.96	10/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Sophie ARNONE née DI BELLA
ET/AD/2017.97	16/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Emelya SEVERE
ET/AD/2017.98	16/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Bernard DEROISSART
ET/AD/2017.99	16/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Andréa LUTZ et Andrée LESIEUX
ET/AD/2017.100	16/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Nicolle CARETTE et Marie Hélène CARETTE
ET/AD/2017.101	17/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Michaël DUJARDIN
ET/AD/2017.102	24/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Jean-Jacques RYS
ET/AD/2017.103	24/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Francis LECTEZ
ET/AD/2017.104	24/11/2017	Etat-Civil	Titre de concession Nicole CAILLEAU née FONCEZ
F/AD/2017.105	25/11/2017	Finances	Convention SGHAYARE 2 A rue Brossolette
ST/AD/2017.106	29/11/2017	Service technique	ANNULE
F/AD/2017.107	05/12/2017	Finances	Emprunt Banque Postale

ET/AD/2017.108	06/12/2017	Etat-Civil	Titre de concession Robert D'HONTE
ET/AD/2017.109	08/12/2017	Etat-Civil	Titre de concession Eliane LEFEVRE née PLOUVIER
ET/AD/2017.110	12/12/2017	Etat-Civil	Titre de concession Louise TRENTESAUX née MIERSMAN
ET/AD/2017.111	12/12/2017	Etat-Civil	Titre de concession Renée Sophie Jean TAVERNIER née LAMBLAIN
GDS/AD/2017.112	01/09/2017	Gestion des salles	Convention de mise à disposition d'un local LYS AUX TRESORS
ET/AD/2017.113	13/12/2017	Etat-Civil	Titre de concession Jean Luc PORET
GDS/AD/2017.114	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle ALC EVENEMENTS
GDS/AD/2017.115	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle A.P.S.L
GDS/AD/2017.116	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle AQUARELLYS
GDS/AD/2017.117	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle ART ET CREATION UNIVERSELS
GDS/AD/2017.118	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle BODY JAZZ
GDS/AD/2017.119	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle CORPS EQUILIBRE
GDS/AD/2017.120	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle ECHIQUELIER LYSSOIS
GDS/AD/2017.121	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle ENTRAIDE A L'ENFANCE
GDS/AD/2017.122	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle LA FLAMME
GDS/AD/2017.123	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle LA TROUPE DU CANCRE FOU à AGORA
GDS/AD/2017.124	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle LA TROUPE DU CANCRE FOU à la Ferme du Gauquier
GDS/AD/2017.125	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle LES GAULOIS ENERGIX

GDS/AD/2017.126	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle LIRE A LYS
GDS/AD/2017.127	13/12/2017	Gestion des salles	Annulé
GDS/AD/2017.128	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle MOUVEMENT CHRETIEN DES RETRAITES
GDS/AD/2017.129	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle PHILATELYS
GDS/AD/2017.130	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle QIGONG
GDS/AD/2017.131	13/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle SYNDICAT D'INITIATIVE
GDS/AD/2017.132	20/12/2017	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'une salle HARMONIE de LYS et de LANNOY
ET/AD/2017.133	20/12/2017	Etat-Civil	Titre de concession Sophie ARNONE née DI BELLA

Et du 1^{er} janvier au 28 février 2018 :

ET/AD/2018.01	04/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession Jean-Jacques DELPORTE
ET/AD/2018.02	04/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession Marie-Paule LESPLULIER née LEMAITRE
ET/AD/2018.03	04/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession Suzanne BERTE née DAEMS
ET/AD/2018.04	11/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession Andréa DELPORTE née JOURDAIN
ET/AD/2018.05	11/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession Valérie MICHEL
ET/AD/2018.06	11/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession Laetitia GHESQUIERE
ET/AD/2018.07	16/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession Georges LECLERCQ
ET/AD/2018.08	16/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession Yann RUCKEBUSCH
ET/AD/2018.09	16/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession Renée VERFAILLE née CORMAN
F/AD/2018.10	16/01/2018	Finances	Bail 2 Rue Echevin (Association diocésaine)
GDS/AD/2018.11	18/01/2018	Gestion des salles	Convention mise à disposition d'un local pour Lys aux trésors du 1/1 au 30/6/2018

ET/AD/2018.12	18/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession Germaine LECHERF née BÉKAERT
ET/AD/2018.13	18/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession Pascaline SZULCZYK
ET/AD/2018.14	19/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession Emanuella PISTILLO
ET/AD/2018.15	19/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession René Michel DURIEUX
ET/AD/2018.16	19/01/2018	Etat-Civil	Titre de concession Jean TRENTESAUX
ET/AD/2018.17	07/02/2018	Etat-Civil	Titre de concession Victor DELVALLEE et Marguerite DELNESTE
ET/AD/2018.18	07/02/2018	Etat-Civil	Titre de concession Joël DULEU, SAINT GHISLAIN Désiré et HOTTEVART Jeanne
ET/AD/2018.19	07/02/2018	Etat-Civil	Titre de concession Louis HORVATH
ET/AD/2018.20	07/02/2018	Etat-Civil	Titre de concession Raymond DELDIQUE
ET/AD/2018.21	07/02/2018	Etat-Civil	Titre de concession Thérèse AMADIS née CASSETTE
ET/AD/2018.22	09/02/2018	Etat-Civil	Titre de concession Francis BARBENSON
AL/AD/2018.23	13/02/2018	Accueil de loisirs	Tarifs des sorties et activités jeunesse 14-17 ans
ET/AD/2018.24	16/02/2018	Etat-Civil	Titre de concession Renée Simonne AGACHE
ET/AD/2018.25	16/02/2018	Etat-Civil	Titre de concession Michel DELATTRE
ET/AD/2018.26	20/02/2018	Etat-Civil	Titre de concession Marcelle JOUVENEAU née MULLIEZ
ET/AD/2018.27	21/02/2018	Etat-Civil	Titre de concession Martine REMY née TONDEREAU
ET/AD/2018.28	22/02/2018	Etat-Civil	Titre de concession Robert DELAUNOY et Thérèse DELREUX
ET/AD/2018.29	28/02/2018	Etat-Civil	Titre de concession Jeannine GOSSART née MOERMAN
ET/AD/2018.30	28/02/2018	Etat-Civil	Titre de concession Jean SELOSSE

Ces actes sont consultables au secrétariat DGS et dans les services concernés.

Le Conseil,

Où cet exposé,

En séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.

Jeanne



Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE

CM du 14.3.2018 – délibération n° 2018.22